



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des Soins
de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par la
*Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de
longue durée
Inspection des FLSD**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : (613) 569-5602
Facsimile: (613) 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie destinée au public

Date du rapport :	N° d'inspection :	N° de registre :	Type d'inspection :
7 février 2019	2019_583117_0006	028551-18	Suivi

Titulaire de permis

Soins continus Bruyère Inc.
43, rue Bruyère, OTTAWA ON K1N 5C8

Foyer de soins de longue durée

Résidence Saint-Louis
879, chemin Parc Hiawatha, OTTAWA ON K1C 2Z6

Nom de l'inspectrice

LYNE DUCHESNE (117)

Résumé de l'inspection



Il s'agissait d'une inspection de suivi.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : 28 et 29 janvier 2019.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec les personnes suivantes : administratrice ou administrateur, directrice ou directeur des soins infirmiers, directrice adjointe ou directeur adjoint des soins infirmiers, une infirmière praticienne ou un infirmier praticien, plusieurs infirmières autorisées ou infirmiers autorisés (IA), et plusieurs infirmières auxiliaires autorisées ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA).

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a examiné plusieurs dossiers médicaux de personnes résidentes, examiné la politique de Bruyère Continuing Care 06-02 LTC intitulée *Medication Transcription, Order Verification, Receipt of Medications, Long-Term Care* (transcription de médication, confirmation d'ordonnance, réception des médicaments, soins de longue durée), révisé en novembre 2018; l'inspectrice a examiné plusieurs ordonnances et dossiers d'administration des médicaments de personnes résidentes, examiné l'enseignement donné en 2018 au personnel infirmier autorisé concernant la transcription de médication, la confirmation d'ordonnance et la réception des médicaments.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :
Médicaments

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA

Au moment de cette inspection, les non-respects aux ordres suivants émis antérieurement avaient été corrigés :

EXIGENCE	TYPE DE MESURE	N° DE L'INSPECTION	N° DE L'INSPECTRICE OU DE L'INSPECTEUR
Règl. de l'Ont.79/10 par. 131. (2).	OC n° 001	2018_619550_0013	117



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des Soins
de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par la
*Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE — Avis écrit

PRV — Plan de redressement volontaire

RD — Renvoi de la question au directeur

OC — Ordres de conformité

OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 7 février 2019.

Signature de l'inspectrice ou des inspectrices

Rapport original signé par l'inspectrice.